

Département du GERS

\*\*\*\*\*

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



*Pays d'Armagnac*

Extrait du registre des Délibérations du Comité  
Syndical du 2 Avril 2021

**Date de la convocation**  
**26/03/2021**

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>13</b>
<b>Nombre d'excusés</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>0</b>
<b>Vote</b>	
- <b>POUR</b>	<b>13</b>
- <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
- <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

12/04/2021

Et publication le

12/04/2021

Date d'affichage

12/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Valence-sur-Baïse sous la présidence de M. Michel GABAS.

**Présents :** M DUPUY Alain (suppléant de M. BARSACQ Franck), CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, SPOERRY Quitterie (suppléante de M. GOUANELLE Vincent), GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, NETO Barbara, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle), M. TOUHE-RUMEAU Christian

**Excusés :** M., BEYRIES Philippe, ESPERON Patricia, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, THIEUX-LOUIT Véronique, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

**Procurations :**

A été nommé **secrétaire de séance** :  
Mme Barbara NETO

**Délibération N°7 – 02/04/2021 – 7.1**

Nature de l'acte : 7.1

## Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 – BUDGET PRINCIPAL PETR

---

Monsieur Le Président présente le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2020. Ces comptes sont scrupuleusement identiques à la comptabilité du PETR.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par  
13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le Président,  
M . Michel GABAS**

